



SYNTEC : Classification ETAM

Par **CG Xaxa**, le **23/05/2018 à 15:05**

Bonjour,

Je suis actuellement secrétaire administrative auprès d'un Bureau de Contrôle Non Destructifs sous la CC SYNTEC depuis + de 4 ans. J'ai été embauché en partie grâce à mon BTS mais aussi grâce à mon niveau d'anglais.

J'ai un BTS Assistant Manager mais je suis 1.3.1 coeff 220 dans mon entreprise. J'ai pu trouvé sur le forum et autres sites que cela correspondait à un niveau CAP... Etant novice dans le secteur de mon entreprise au moment de mon embauche, j'ai depuis accumulé de l'expérience et de bonnes connaissances techniques.

Je m'occupe de tout le secrétariat hors compta mais aussi j'élabore tout les procès verbaux d'inspection (docs techniques) que nous fournissons à notre clientèle pour attester des contrôles.

J'ai aussi entre autre crée un site internet pour mon entreprise malgré que je sois novice et non webmaster.

Dois-je demander à mon employeur une revalorisation ?

J'ai bien l'impression qu'il y a une erreur de classement.

Cordialement.

CG

Par **P.M.**, le **23/05/2018 à 15:38**

Bonjour,

Il semble qu'effectivement vous puissiez prétendre à une position supérieure en vous référant à la classification de la Convention collective nationale des bureaux d'études techniques, des cabinets d'ingénieurs-conseils et des sociétés de conseils éventuellement avec une revalorisation rétroactive sur 3 ans...

Par **CG Xaxa**, le **23/05/2018 à 19:19**

Merci beaucoup de votre réponse. Je n'ai rien à perdre en faisant la demande mais je doute qu'il accepte une revalorisation rétroactive sachant que pour la prime vacances il m'a

explicitement dit qu'il ne paierait pas celle des années précédentes..

Cordialement

CG

Par **P.M.**, le **23/05/2018** à **20:18**

Tout dépend jusqu'au vous voudriez aller et éventuellement saisir le Conseil de Prud'Hommes pour l'y obliger...